



BULLETIN MUNICIPAL MAI

# VALLÈRES

VALL'AIR DE PRINTEMPS 2021



**BUDGET 2021**

PROJETS / INVESTISSEMENTS

**ECOLE / CANTINE**

RENTÉE SCOLAIRE 2021/2022

**UN CABINET MÉDICAL À VALLERES ?**

UN APPEL À PROJET A ÉTÉ ÉTABLI, IL EST À DIFFUSER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

## Hommage à Raymond Lucas

Une grande figure de la commune vient de disparaître en la personne de Raymond Lucas qui en fut le premier magistrat pendant quarante-deux années. Il vient de décéder à l'âge de 96 ans.

Enfant de Vallères, c'est en 1953 que Raymond Lucas en est devenu maire. Ce premier mandat sera suivi de six autres. Son élection faisait alors de lui l'un des plus jeunes maires de France puisqu'il n'avait que 28 ans. Cela reste l'un de ses souvenirs les plus marquants. Il fait partie de cette génération d'hommes publics issus de la guerre de 39-45. Son activité de résistant puis son engagement dans l'armée de l'air lui ont valu d'être nommé Chevalier de l'Ordre national du mérite. Il s'est montré digne de la confiance de ses conseillers pour mettre en place une politique de modernisation raisonnée de la commune, goudronnage de la voirie communale, informatisation de la mairie, construction d'un bureau de poste, restauration de l'église, assainissement des eaux... Autant de travaux qui apportent un mieux être et un mieux vivre aux habitants.



Dans le cadre de ses mandats de maire, il a occupé bien d'autres postes de responsabilité dans les syndicats intercommunaux, auprès de ses collègues, maires du canton. Il aura eu la sagesse de ne pas solliciter le mandat de trop. Quand il considéra qu'il était l'heure de céder la place à une nouvelle équipe municipale, cet homme discret, mais aux fortes convictions, se retira sans regret.

À côté de son activité de maire, il dirigea pendant trente-cinq ans la société de musique.

Chevalier du Mérite agricole en 1958, Officier des Palmes académiques et Médaille de la Jeunesse et des Sports en 1981, Ordre National du Mérite en 1993, les décorations sont nombreuses.

En hommage aux bons et loyaux services rendus à sa commune, cette dernière a donné son nom à une rue de Vallères.



En 2014, le Maire Alain Goubin remettait la médaille de la ville à Raymond Lucas.

# DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Novembre 2020 : Organisation de la semaine scolaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de la dérogation relative à l'instauration de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021 pour une durée de 3 ans.

## Décembre 2020 : La Buffet' - prolongation de l'annulation des loyers

En raison du respect des règles sanitaires, notre commune a vu la fermeture de l'établissement "La Buffet'". Le conseil municipal a décidé de prolonger l'annulation des loyers pour la période du 01/01/2021 au 31/03/2021. Et cette procédure a été reconduite en mars. Les loyers seront annulés jusqu'au 30/06/2021.



## Travaux SIEIL (dissimulation réseaux / rue de la corderie)

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de dissimulation des réseaux sis Rue de la corderie dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville. Le chiffrage estimatif s'élève à : 251 770 euros

- 40 905 euros : réseau de télécommunication
- 166 122 euros : réseau de distribution publique d'énergie électrique
- 44 742 euros : réseau d'éclairage public

Subventions déduites, montant restant à charge pour la commune : 101 078 euros

## Janvier 2021 : Création de poste d'un adjoint administratif territorial à compter du 01/04/2021

Le conseil municipal a décidé :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint administratif polyvalent au sein du secrétariat de mairie à compter du 01/04/2021.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants

## Tarif des concessions du cimetière communal

Suite à l'obligation législative de supprimer les taxes d'inhumation, d'adjonction d'une urne, d'ouverture de porte et jardin du souvenir. La commission « Fleurissement-Cimetière » a proposé les tarifs suivants, validés en conseil municipal :

Concession	Durée 15 ans	150€
	Durée 30 ans	270€
Cavurne	Durée 15 ans	300€
	Durée 30 ans	450€
Columbarium	Durée 15 ans	450€
	Durée 30 ans	675€

Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 15/02/2021.

# DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Février 2021 : Travaux SIEIL (dissimulation réseaux / rue des valletières et rue des moulins)

Le Maire présente au Conseil Municipal deux projets de dissimulation des réseaux de la Rue des valletières et de la rue des moulins :

### Rue des valletières

Le chiffrage estimatif des travaux : 140 572 euros

- 40 459 euros : Réseau de télécommunication
  - 28 670 euros : Réseau d'éclairage public
  - 71 442 euros : Réseau de distribution publique d'énergie électrique
- Subventions déduites, montant restant à charge pour la commune : 52 408 euros

### Rue des moulins :

Le chiffrage estimatif des travaux : 108 795 euros

- 34 202 euros : Réseau de Télécommunication
  - 15 720 euros : Réseau d'éclairage public
  - 58 873 euros : Réseau de distribution publique d'énergie électrique
- Subventions déduites, montant restant à charge pour la commune : 40 756 euros



## Mars 2021 : Travaux SIEIL (dissimulation réseaux / centre bourg, RD39 et RD321)

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de dissimulation des réseaux dans le centre bourg, RD39 et RD321 dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville.

Le chiffrage estimatif des travaux : 216 200 euros

- 56 000 euros : Réseau de Télécommunication
  - 31 142 euros : Réseau d'éclairage public
  - 129 000 euros : Réseau de distribution publique d'énergie électrique
- Subventions déduites, montant restant à charge pour la commune : 92 900 euros

## Ecole Avalleria : Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2021

Afin de pérenniser les deux services instaurés depuis le mois de février à la cantine, il a été décidé d'allonger la pause méridienne de 15 minutes à compter de la rentrée 2021. Le conseil d'école, lors de sa réunion du 18 mars, a validé ses nouveaux horaires :

Ecole : 8H30-12H

Pause méridienne : 12h-13h45

Ecole : 13h45-16h15

} Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi



# DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Mars 2021 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2021

La loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus cette taxe d'habitation. Pour les 20% de ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et les locaux vacants. Le taux est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16.48% pour notre territoire) qui viendra s'ajouter aux taux communal TFB 2020.

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

A partir de 2021, les communes doivent se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties. Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

	2020	2021
TAXE D'HABITATION*	12,79%	12.79%
TAXE FONCIERE (BATI) **	19,04%	35.52%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	45,91%	45.91%

\* Gel du taux sans modulation possible.

\*\* Le taux de référence est constitué de la somme des taux 2020 du département et de la commune (soit respectivement 16.48% et 19.04%)

Ce taux voté par la collectivité est dû à l'intégration du taux de la taxe foncière du département. A titre d'exemple pour l'année 2020, le taux d'imposition de la Taxe foncière bâti était de :

- pour la collectivité: 19.04%
- pour le département: 16.48%

En 2021 et afin de compenser la perte de ressource liée à la suppression de la taxe d'habitation, la part du département sera transférée aux communes. Le conseil municipal a donc intégré le taux du département dans sa base et n'a pas augmenté son taux de 2020. Le taux voté (35.52%) correspond à l'addition des taux de l'année dernière (19.04% + 16,48%).

## Budget 2021 : Vous reprendrez bien quelques chiffres, budget, fiscalité, projets...

Comme chaque année, le conseil municipal doit plancher sur l'exercice budgétaire, afin de s'assurer que l'année qui vient de s'achever est restée dans les clous, et que celle qui s'annonce va conserver le cap.

Alors la bonne nouvelle, c'est qu'en 2020 non seulement le budget de fonctionnement a été parfaitement maîtrisé, mais il permet de dégager à nouveau un excédent substantiel qui vient accroître les ressources pour les projets à venir.

### Pour faire court :

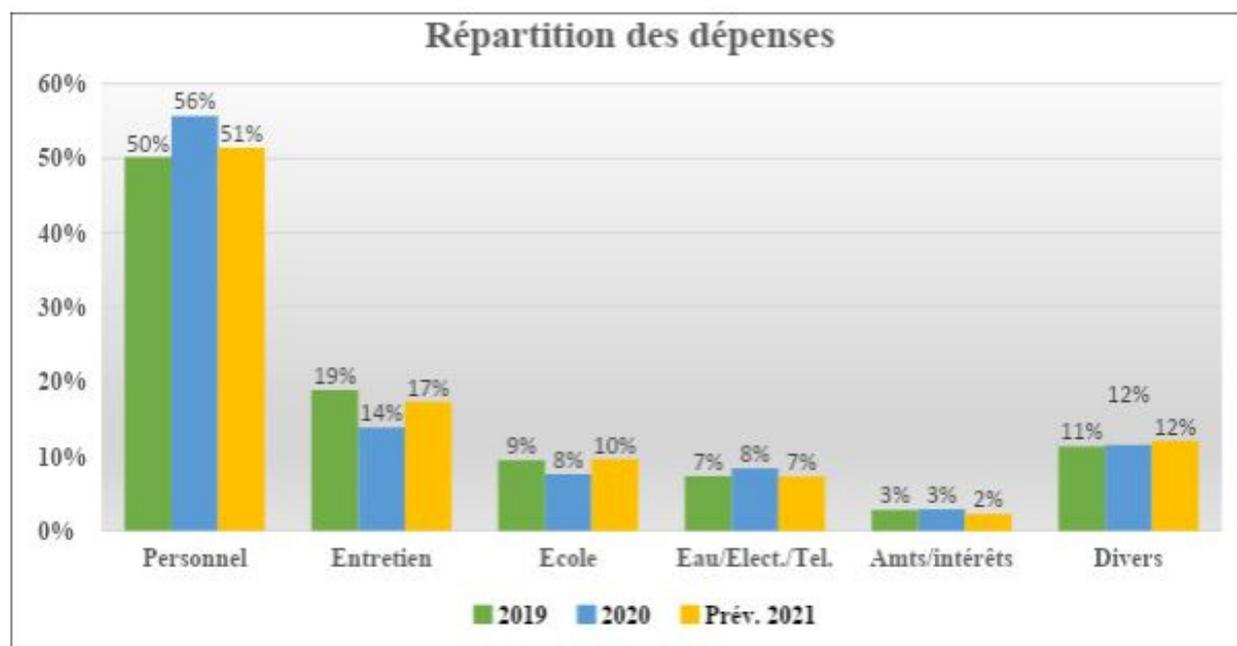
Avec 795 000 € de recettes et 575 000 € de dépenses courantes, le compte de fonctionnement 2020 dégage un excédent de 220 000 € qui vient alimenter le budget d'investissement.

### Si on regarde plus en détail :

Pour mémoire, les recettes proviennent essentiellement de la fiscalité locale et des dotations de l'état, soit 700 000 € pour l'année 2020, en progression de 5%, mais aussi des sommes perçues directement par la commune (cantine, loyers, concessions du cimetière, etc...) soit 95 000 €. Ces dernières varient assez peu d'une année sur l'autre.

Concernant les dépenses, elles sont globalement en repli de 25 000 € par rapport à 2019. Par souci de cohérence, nous reprenons ci-dessous la répartition des principaux postes de fonctionnement, telle qu'évoquée l'an dernier. Pour 2021 la prévision est « prudemment » établie en hausse sensible à 690 000 €, un niveau pratiquement identique à l'estimation établie en 2019 pour 2020.

La ventilation demeure assez constante.



# Budget de Vallères

## Côté investissements :

En 2020 nous avons budgété l'enfouissement des réseaux (électricité et éclairage public), et signé le projet d'acquisition de la maison qui jouxte la salle du conseil, mais l'essentiel des dépenses reste à réaliser. Du coup, le budget non encore décaissé est reporté sur 2021 à hauteur de 560 000 €. Par ailleurs, nous devons aussi prendre en compte des engagements qui se profilent à brève échéance pour réaménager notre centre bourg. En effet, nous sommes tous conscients des difficultés de circulation et de la délicate « cohabitation » des véhicules et des piétons, notamment sur la rue du Val de Loire. La voie est particulièrement étroite et il faut composer avec cette contrainte. Un cabinet d'urbanisme a donc été mandaté pour établir un projet d'agencement qui permette de sécuriser au mieux les flux, et d'harmoniser l'architecture de la voirie. Si le projet se concrétise, la mise en œuvre s'étalera sur plusieurs exercices, mais nous avons d'ores et déjà inscrit 500 000 € au budget 2021. Au total, l'ensemble des investissements pour cet exercice s'élève à 1 191 000 €.

A ce jour l'autofinancement constitué par les excédents des années antérieures ne permet pas de couvrir l'intégralité de cette dépense, aussi devons-nous recourir à un prêt bancaire. Les taux d'intérêts actuellement pratiqués sur le marché sont particulièrement faibles et la commune est peu endettée, deux conditions favorables à l'obtention de cet emprunt aux meilleures conditions.

## En terme de fiscalité :

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales réduit les recettes des communes issues de cet impôt. Une aide de l'état a permis de compenser ponctuellement cette ressource qui sera dorénavant remplacée par un transfert de la taxe foncière départementale. En 2021 la taxe foncière communale sur le bâti passera de 19.04% à 35.52% après intégration de la part départementale (16.48%). Ce qui au global ne change rien pour le contribuable. Les autres taux fixés par la commune sont identiques à 2020 et sont inchangés depuis 2015.

## Nos projets en cours :

Liaison ferroviaire Tours-Vallères : le Maire a remis notre dossier à François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre Val de Loire. Affaire à suivre... (après les régionales).

Cabinet médical : Un appel à projet a été établi, ce document (page suivante) est à diffuser le plus largement possible.



*La municipalité vient d'acquérir un pavillon, à proximité immédiate de la mairie, pour y aménager une vaste salle d'attente et 3 espaces de consultation.*



# Appel à projet

Cabinet médical de VALLERES

La commune souhaite favoriser l'installation sur son territoire de 3 professionnels de santé :

- Médecin
- Infirmier
- Masseur/Kinésithérapeute

A cet effet, la municipalité vient d'acquérir un pavillon, à proximité immédiate de la mairie, pour y aménager une vaste salle d'attente et 3 espaces de consultation.

Pour information :

Vallères se situe en bord de Loire, quelques kilomètres à l'ouest de Tours.

Depuis l'agglomération, deux axes principaux desservent la commune :

- soit en suivant la vallée du Cher par la D7 qui traverse Savonnières et Villandry (20 km).
- soit en empruntant la D751 puis l'autoroute A85 (sans péage) en direction de Saumur. La sortie N°8 est implantée sur le territoire de la commune (25 km).

Cette proximité permet de relier par la route Vallères au centre ville de Tours en 20 mn et la gare TGV de St Pierre des Corps en 30 mn.

Située sur les axes touristiques Villandry/Azay le Rideau/Langeais/Rigny Ussé, dont la fréquentation s'accroît d'année en année, la commune connaît l'un des plus importants essors démographiques du département.

Sur la période de 1999 à 2017 la population a progressé de 62%, passant de 779 à 1260 habitants, et son développement se poursuit régulièrement chaque année.

L'école comporte 6 classes permettant aux 160 élèves de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions d'accueil et d'équipements pédagogiques. Une garderie assure la continuité en période scolaire, et un centre aéré prend le relai pendant les vacances.

Ce projet, destiné à faciliter l'accès au parcours de santé de ses habitants, s'inscrit en complément des travaux importants, entrepris et projetés par la municipalité (enfouissement des réseaux, réaménagement complet du centre bourg, agrandissement de l'école, etc...).

Un dossier complet sera transmis sur simple demande à l'adresse :

[valleres.mairie@wanadoo.fr](mailto:valleres.mairie@wanadoo.fr)

Les candidatures seront reçues jusqu'au 30 Juin 2021.

## Aide à la déclaration d'impôts

Le centre des impôts tiendra une permanence le lundi 17 Mai dans les locaux de l'espace France Services de Cheillé (20 bis rue de Chinon). Il est possible de prendre rendez-vous soit directement sur son espace [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) soit en contactant l'agent France Services de Cheillé au 02.47.45.37.38.

Pour toute question relative à vos factures communales (eau-assainissement, cantine scolaire, garderie, ...) :

**Service de gestion comptable de CHINON**

Boulevard Paul Louis Courrier à Chinon

Tél : 02 47 93 03 86

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h (avec ou sans RDV) et de 13h30 à 16h (uniquement sur RDV)

Pour toute question générale portant sur vos impôts :

- MSAP de **CHEILLE**  
20 rue de Chinon à Cheillé – tél : 02 47 45 37 38
- France Services de **JOUE-LES-TOURS**  
4 rue Lavoisier à Joué-lès-Tours – tél : 02 47 73 91 43
- MSAP de **MONTBAZON**  
29 avenue de la gare à Montbazon – tél : 02 47 26 88 15

Pour le calcul de vos impôts :

- Service des impôts des particuliers de **CHINON**  
→ tél : 0 809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) ;  
→ messagerie sécurisée accessible depuis votre espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ;  
→ prise de rendez-vous via le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Mes contacts ».

Pour un paiement en numéraire (moins de 300 €) ou par carte bancaire, des buralistes agréés :

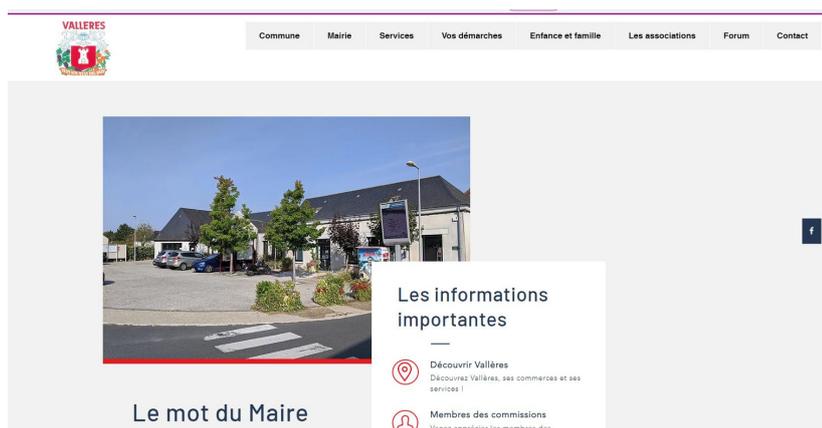
- Café des sports  
5 place de l'Église à **SORIGNY**
- Tabac  
11 place du 11 novembre 1918 à **SAINT-BRANCHS**
- Bar Tabac  
93 rue du Val de l'Indre à **MONTS**

Liste complète :  



## Refonte visuelle des techniques de communication

Juliette, Morgane et César, trois étudiants de l'IUT de Tours, en licence professionnelle de communication institutionnelle ont réalisé dans le cadre de leurs études, une mission au profit de la commune consistant notamment en la refonte visuelle des techniques de communication : le site internet, la première de couverture du bulletin municipal et la création d'une vidéo institutionnelle. Le site demande encore quelques modifications, il sera disponible très prochainement.



Du fait de leur statut scolaire, les stagiaires ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité. Toutefois, une gratification peut leur être versée. Compte tenu de la qualité de leur travail, le Conseil municipal a décidé d'attribuer à chaque stagiaire une gratification de 150 euros pour leur mission effectuée entre le 1er septembre 2020 et le 31 mars 2021.

## Ecole : Protocole et rentrée 2021/2022

L'année scolaire n'est pas encore finie mais déjà nous commençons à programmer la rentrée 2021/2022. 161 élèves sont à ce jour prévus pour notre école et nous aurons une classe supplémentaire, soit 7 classes au total. Cette ouverture répond à la volonté du gouvernement de limiter les classes de Grande Section (GS), de CP et de CE1 à 24 élèves.

Compte tenu de l'évolution des effectifs, la mairie prévoit la construction d'un nouveau bâtiment abritant classes et préau. Cette future construction est à l'étude et devrait voir le jour pour la rentrée 2023. Dans l'attente, la nouvelle classe sera installée dans la salle de dortoir des petites sections de maternelle. Ces derniers feront désormais leur sieste dans le centre de loisirs, qui dispose d'une salle de sieste et dont les locaux sont mitoyens de la cantine. L'augmentation des effectifs et la crise sanitaire nous ont contraints à adapter notre pause méridienne et depuis quelques semaines, celle-ci se déroule sur 2 services. Il a été constaté un confort pour les enfants et l'équipe encadrante dans cette nouvelle organisation et il a donc été décidé qu'elle serait maintenue à la rentrée 2021.

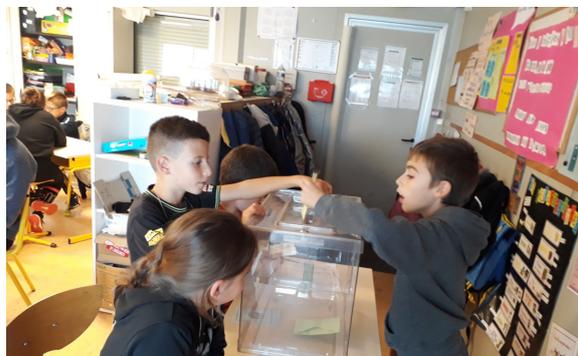
Cette organisation nécessite tout de même d'augmenter le temps de pause le midi et ainsi, il est donc proposé pour la rentrée prochaine que les horaires de l'après midi soient décalés de 15 minutes soit 13h45 – 16h15. Cette demande doit être validée en amont par l'inspection académique.

.....  
*Articles rédigés par les enfants*

## Les élections de délégués en élémentaire

Nous nous sommes organisés pour emprunter l'urne de la Mairie, nous avons attribué des postes comme président du bureau de vote et aussi les assesseurs 1,2,3,4, dont deux à l'entrée et à la sortie pour signer les listes d'émargement. A l'entrée, un autre assesseur vérifiait la carte d'électeur et un autre la tamponnait avec la date. Nous avons fabriqué un isoloir avec un drap et une chaise pour cacher les participants qui votaient. Il y avait plusieurs candidats et il fallait voter pour deux délégués par classe. Nos impressions Il y avait beaucoup de complicité entre nous : nous ne savions pas pour qui chacun allait voter. C'était très bien organisé, tout comme les vraies élections. Ça nous donnait l'impression d'être adulte, c'était rigolo.

Mathias, Enzo et Maxime



## Apprentissage du codage et de la programmation informatique

Nous avons découvert et utilisé Scratch en novembre- décembre, chaque lundi matin. Scratch est une application gratuite, divertissante et rigolote pour coder facilement des mouvements sur un ordinateur.

Nous avons créé chacun nos univers de jeu : des décors, des personnages, des animaux, des objets, des sons, des animations, etc. Nous nous sommes amusés et divertis.

A votre tour d'essayer : <https://scratch.mit.edu/>

Pierre, Edgar, William et Gabin



## La classe de CM1-CM2 part en randonnée

Nous avons fait une randonnée en octobre, autour de l'école.

Où sommes-nous passés ?

Nous sommes partis à 11 heures. Nous avons pris un chemin derrière l'école, puis nous avons traversé une forêt pour aller vers la Vallée du Veau. Nous sommes passés dans un hameau et nous sommes revenus par le chemin près du cimetière pour retourner à l'école vers 14h30.

Qu'avons-nous vu ou fait ?

Nous avons pique-niqué et nous avons mangé des pommes et des prunelles sauvages.

Nous sommes allés dans la forêt où nous avons joué à « Poules, Renards, Vipères ».

Nous sommes passés par un hameau entouré de bois.

Nous avons marché le long d'un champ.

Nous sommes allés dans le cimetière de Vallères observer le monument aux morts.

Nous avons vu des éléments naturels comme un ruisseau, des vignes, des pommiers, des vaches, des fruits et du poil à gratter.

Nos impressions

Nous étions fatigués car nous avons pas mal marché.

Nous étions heureux car nous avons bien pris l'air.

Tout au long du trajet, la maîtresse nous a posé des questions pour savoir où nous nous situions.

Pour répondre, nous avons la carte avec l'itinéraire et un feutre.

Lilou, Manon, Abygaëlle et Noëllie



## Vers une cantine plus respectueuse de l'environnement !

Les repas servis à la cantine (en moyenne 150 par jour) sont préparés par la société Restoria dans sa cuisine centrale basée à Saint-Barthélémy d'Anjou. Les menus sont établis par un diététicien à partir de plans alimentaires et d'une gamme de menus respectant le Programme National Nutrition Santé (PNNS). Les menus sont composés avec une proportion de 20% de produits « bio », des produits issus de circuits courts et des labels de qualité. Le pain est livré par la boulangerie Briquet de Lignières de Touraine. Les recettes maison sont confectionnées par des cuisiniers de métier et basées sur une démarche sincère de développement durable. Le goût et la qualité sont donc la priorité.

Dans le cadre de la loi agriculture et alimentation ou loi Egalim, les députés ont voté à partir du 1er janvier 2025 pour les communes les plus importantes et du 1er janvier 2028 pour toutes les communes l'interdiction des « contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique » dans les cantines.

La municipalité souhaite dès la rentrée prochaine anticiper cette obligation et avoir recours aux plats en inox à la place des barquettes recyclables utilisées actuellement. Plus sain, ces nouveaux équipements vont permettre au passage de réduire notablement les déchets.

L'utilisation des plats en inox ne sera pas le seul changement pour la rentrée. Il est également prévu d'introduire plus de produits bio, de passer de 20% à 40% de plats issus de l'agriculture biologique.

Ces modifications ne seront pas sans conséquence sur le budget de la commune puisqu'elles entraîneront un surcoût pour la collectivité de 9 000 euros par an, 6 000 euros seront pris en charge par la mairie et les 3 000 euros restant entraîneront une augmentation des tarifs de repas. Ils passeront de 3.56 euros à 3.74 euros, soit une hausse de 0.18 centimes par repas, soit 2.60 euros par mois par enfant, soit 26 euros par an.

Cependant la préservation de la santé de nos enfants et la protection de l'environnement sont des enjeux majeurs auxquels les élus et les parents d'élèves sont particulièrement sensibles.



## Inscriptions à la cantine

Toutes les inscriptions doivent être réalisées avant le 21 juin 2021 pour la rentrée scolaire 2021-2022 (que ce soit pour une fréquentation régulière ou occasionnelle). Le formulaire d'inscription est disponible en mairie ou à demander auprès du secrétariat à l'adresse suivante : [valleres.mairie@wanadoo.fr](mailto:valleres.mairie@wanadoo.fr). Les inscriptions tardives (après le 21 juin) entraîneront l'application de frais de gestion.

Grâce au site [www.radislatoque.fr](http://www.radislatoque.fr), les parents d'élèves peuvent, à tout moment, consulter les menus de la cantine et les articles d'experts de Restoria en diététique et nutrition.

## L'Accueil Ados de Vallères : Les jeunes ont un message pour toi...



Nous sommes cinq jeunes filles habitants Vallères, entre 12 et 14 ans. Nous nous regroupons chaque samedi à l'Accueil Ados (1 voie d'Azay, locaux de la garderie près de la Buffet). Nous faisons des activités diverses selon les goûts de chacune. Par exemple, nous avons déjà fait des ateliers cuisine avec gaufres, pancakes ou encore marbré au chocolat. Nous avons aussi créé des bijoux en pâte FIMO.

Nous jouons beaucoup aux jeux de société. Si tu t'inscris à l'Accueil ados, tu peux aussi faire des activités sportives, du bricolage... Tu pourras, lors de manifestations sur la commune, tenir un stand et vendre des barbes à papa, du pop-corn, des crêpes etc afin de récolter de l'argent pour de futurs projets. Toutes les idées de projets sont les bienvenues.

En ce moment, nous sommes en train de créer un magazine destiné aux habitants de la commune et qui devrait paraître dans les prochains mois. Viens voir comment ça se passe !

A l'Accueil ados on s'amuse bien ! (Ouvert aux 11-17 ans, les samedis de 14h à 17h45 avec le couvre-feu, sinon 19h).

Plus de renseignements : 06.08.15.31.05 / 02.47.56.26.49 ou

[accueiladoduridellois@tourainevalleedelindre.fr](mailto:accueiladoduridellois@tourainevalleedelindre.fr)



## Les activités du Parc Loire-Anjou-Touraine s'invitent chez vous !

*En cette nouvelle période de confinement, les idées pour s'occuper à la maison et partager des moments de convivialité en famille viennent à manquer ? Rendez-vous sur le site Internet du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Il met à votre disposition des activités à télécharger gratuitement. Au programme : mots fléchés, origamis, coloriages...*

### Des jeux et ateliers pour petits et grands

La Loire et ses bateaux, le bocage, les châteaux ou encore les savoir-faire, profitez d'une quinzaine de **fiches-jeux thématiques** à télécharger gratuitement. Résolvez toutes les énigmes, partez sur les traces des animaux, construisez votre propre moulin... Devenez incollable sur les patrimoines du territoire !

Pour les plus bricolos, des **modes d'emploi « gîtes à insectes »** sont également disponibles, pour accueillir les p'tites bêtes au jardin tout simplement. Quelques outils, un peu de matériaux de récupération et le tour est joué !

Sans oublier les **p'tits ateliers de la Maison du Parc** ! Retrouvez tous ses jeux et bricolages dans votre salon. Quizz, pop-up et coloriages sont disponibles en téléchargement, pour partager des moments de convivialité, en toute sécurité.



Retrouvez toutes ces activités sur :  
[www.parc-loire-anjou-touraine.fr](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr)

Crédits photo : Kream - Christophe Petiteau

Maison du Parc – 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau – tél. 02 41 38 38 88 – maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr  
Bureaux du Parc – 7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau – tél. 02 41 53 66 00 – info@parc-loire-anjou-touraine.fr



## Comité de Jumelage Azay-Croston

Le comité de Jumelage a participé au forum des associations en septembre dernier au gymnase d'Azay le Rideau. C'est l'occasion de se faire connaître et de rencontrer de nouvelles personnes et de nouvelles familles. Avec les comités de jumelage de la CCTVI, nous avons participé à la foire d'automne d'Azay le Rideau en octobre 2019, sous forme de marché européen et solidaire. Malgré la pluie qui nous avait accompagnés toute la journée, nous avons fait de belles rencontres. Depuis deux ans, pour cause de brexit en 2019 et de covid 19 en 2020, l'échange avec nos amis de Croston n'a pas pu se réaliser. Un petit groupe de seulement 8 personnes était venu pour le WE de la Pentecôte 2019, à l'initiative de l'association Ad Libitum de Cheillé, qui fêtait ses 20 ans.

Nous espérons tous que les choses s'amélioreront en 2021, que la covid 19 sera moins virulente, voir anéantie, que les mesures sanitaires, nécessaires en ce moment, auront disparu et que toutes les fêtes et les manifestations pourront avoir lieu. Nous sommes persuadés que les liens d'amitié qui nous lient à nos amis anglais, depuis de nombreuses années, vont résister à tous ces événements.

Très bonne Année à tous.  
Faites bien attention à vous.

La présidente,  
Catherine Beauvillain

**Contacts :** Catherine Beauvillain 0682271293 (présidente)  
Catherine Chevalier 0247452284 (secrétaire)  
Simonne Fréhaut 0680756190 (trésorière)



## Association Val'Dance

Malgré les restrictions sanitaires, l'association a réussi à reprendre les séances de fitness. Elles se déroulent le lundi et le mercredi, en extérieur sur le terrain de football et par petits groupes de 5. Lucie continue avec ses différents programmes alternant zumba, renforcement et step.

Renseignements : 06.33.84.90.52



photos prises avant la crise sanitaire

## Message du Comité des Fêtes

"La guinguette de Vallères a fermé ses volets et cherche un repeneur. Une demande de reprise de l'activité a été adressée au Comité des Fêtes qui n'a pas accepté la proposition. Les établissements Rousseau, propriétaires de l'espace réception, sont prêts à participer à la pérennité de l'activité, témoins de la réputation de ce lieu très prisé par des centaines de danseurs qui aiment se retrouver sur le parquet de la grande salle tous les mardis et dimanches de l'hiver."

Renseignements auprès de la présidente,  
Tél. 06.86.79.75.02

## EARL La Cossonnière

Jérémy Besnard a repris l'exploitation "GAEC Tessier", il s'est installé en novembre et a commencé la vente directe. La première vente de colis de vache s'est faite en avril.

Voici les prochains colis :

- En juin : Colis de vache et de veau
- En septembre : Colis de vache

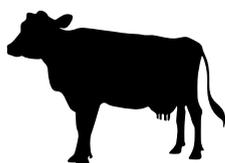
Réservation auprès de Jérémy BESNARD

Téléphone : 06.13.70.28.07

Mail : earllacossonniere@gmail.com

Adresse : La Cossonnière, Voie d'Azay, 37190

Vallères



Jérémy vous propose sa prochaine vente de colis de Vache et Veau Limousins le 04 Juin 2021 à la ferme.

### Veau

Colis d'environ 8 kg :

- Environ 6 kg de morceaux à cuisson rapide :
  - Escalope, Côte de veau, Roti,
- Environ 2 kg de morceaux à cuisson longue :
  - Blanquette, Jarret, Poitrine en tendrons

15,00€  
le kg



### Vache

Colis d'environ 10 kg :

- Environ 6 kg de morceaux de 1er choix :
  - Steaks, Rôti, Entrecôtes, Tournedos ...
  - Côte de boeuf ou viande à fondue (au choix selon la disponibilité et à préciser à la réservation)
- Environ 4 kg de morceaux de 2ème choix :
  - Bourguignon, Plat de côte, Jarret ...

12,50€  
le kg

Supplément possible :

- Steaks hachés (par 2) et / ou
- Haché en vrac (barquette de 500 grammes)

A préciser à la réservation

13,50€  
le kg

Il reste très peu de colis de Vache disponible pour Juin. La prochaine vente aura lieu en Septembre prochain.



## Vall' Hair coiffure

Il y a 2 ans, Vall'Hair Coiffure ouvrait ses portes. Malgré la crise sanitaire, la clientèle est restée fidèle et a donc pu revenir au salon à partir de novembre 2020.

Horaires : du mardi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Contact : 06.86.77.13.51

## La Buffet'

Depuis plusieurs semaines, la Buffet' vous propose des plats à thème. Voici le programme des prochains jours (à emporter ou en livraison) :

Vendredi 30 avril : Jambalaya (spécialité de la Louisiane)

Vendredi 7 mai : Langue de boeuf

Pour réserver : 06.26.05.00.38 / 06.44.83.23.03



## Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)

Pour que les personnes âgées et personnes handicapées puissent vivre comme elles l'entendent, le Conseil départemental organise le maintien à domicile, finance les aides et les établissements d'accueil. Il favorise et préserve l'autonomie des personnes. C'est pourquoi une conseillère autonomie est présente dans la Maison Départementale de la Solidarité de Cheillé pour répondre aux demandes sur :

- Les aides pour vivre au mieux son quotidien ?
- Comment les financer ?
- La constitution d'un dossier administratif
- L'orientation vers les structures compétentes
- L'hébergement en établissement spécialisé

Elle accompagne les séniors à trouver la solution adaptée à leurs besoins.

- Pôle autonomie CHEILLE : (20 bis rue de Chinon)

Conseillère Autonomie : Mme MARCADIER Béatrice - Téléphone : 02.47.45.40.81

---

## Inscription listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochains, vous devez vous inscrire au plus tard le 14 mai 2021 (entre 9h et 11h45) :

- au secrétariat de mairie (se munir de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre carte d'électeur),
- par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : le formulaire Cerfa 12669 dûment complété, accompagné de la copie de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

---

## Gendarmerie : les tentatives d'arnaque

La Gendarmerie d'Azay-le-Rideau nous a envoyé quelques informations dans le but de sensibiliser la population aux différentes tentatives de fraudes dont le démarchage à domicile !!!!

**VOUS ÊTES DANS L'UNE DE CES SITUATIONS ?**

- VOTRE CARTE BANCAIRE EST BLOQUÉE DANS LE DISTRIBUTEUR ?**  
→ **APPELEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE BANQUE ET FAITES OPPOSITION**
- VOUS ÊTES DÉMARCHÉ PAR TÉLÉPHONE OU SUR INTERNET ?**  
→ **NE DONNEZ JAMAIS VOS COORDONNÉES BANCAIRES NI VOTRE CODE SECRET DE CARTE BANCAIRE**

**GENDARMERIE**  
NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

**JEUNESSE ENGAGÉE**  
**SNU**

- VOUS ÊTES DÉMARCHÉ PAR UNE ENTREPRISE À VOTRE DOMICILE ?**  
→ **NE LAISSEZ RENTRER PERSONNE ET EXIGEZ UNE CARTE PROFESSIONNELLE**
- VOUS ÊTES INTERPELLÉ DANS LA RUE POUR SIGNER UN DOCUMENT ?**  
→ **REFUSEZ DE SIGNER**

UNE TENTATIVE D'ARNAQUE ...  
... ADOPTEZ LE BON REFLEXE !  
**APPELEZ LE 17**

## Nos peines ...

René RICHARD est décédé le 05 janvier 2021, à l'âge de 89 ans.  
Thierry PEREZ est décédé le 20 janvier 2021, à l'âge de 58 ans.  
Noël NEVEU est décédé le 22 janvier 2021, à l'âge de 69 ans.

---

## Nos Joies

Matéïs DUPUY est né le 05 janvier 2021  
Théo LAVASSERIE est né le 25 janvier 2021

---

## Nos félicitations

Jocelyne JUGEL et Camille PETERSEN se sont mariés le 12 décembre 2020.

---

## Le bus numérique pour les Séniors de la commune

le 7 juin 2021 , Place de la Mairie à Vallères

A l'initiative des caisses de retraite et de la Région, des ateliers individuels ou en couple vous sont proposés afin de vous familiariser avec les outils numériques (ordinateur, tablette ou smartphone) et leur utilisation au quotidien.

Plus que jamais pendant cette période particulière et comme de nombreuses démarches administratives se font aujourd'hui par voie numérique, vous aurez une heure pour vous former sur le thème de votre choix !

Vous pourrez apprendre à manipuler le matériel en lui-même, à vous servir d'une messagerie électronique, à gérer vos photos numériques, à naviguer sur internet pour les services en ligne ou à accéder aux réseaux sociaux !

Ces ateliers sont gratuits, il faut juste venir en mairie inscrire votre nom sur la feuille prévue à cet effet et choisir un créneau horaire.

Dépêchez-vous, il y a 6 ateliers individuels ou en couple pour cette première journée.

Masque obligatoire et lavage des mains avant d'accéder au bus.  
Apportez votre outil numérique personnel si vous le souhaitez !

Mairie de Vallères



1 place de la Mairie  
37190 VALLERES  
02.47.45.45.44

valleres.mairie@wanadoo.fr

### PERMANENCE DU MAIRE :

Samedi de 9h00 à 12h00  
sur rendez-vous.

### ACCUEIL DU PUBLIC : (nouveaux horaires)

Mardi de 14h à 16h45  
Mercredi de 9h à 12h  
et de 14h à 16h45  
Jeudi de 14h à 16h45  
Vendredi de 9h à 11h45  
Samedi de 9h00 à 11h45

### COMITE DE REDACTION :

Jean-Luc CADIOU  
Christel DUCLOS  
Guillaume VAN GHELDER  
Christelle FOURNERIE  
Jean-Pierre GARNAUD  
Stéphane TROUVAT  
Valentine TESSIER

### PHOTOS :

Guillaume VAN GHELDER  
Didier DOUCHET



TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE OFFICIEL : MAIRIEVALLERES.WIX.COM